

### Délibération 2025 BS 09 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON DU 29 AVRIL 2025 (ANNEXE)**

L'an deux mille vingt-cinq le 14 octobre à 16h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 7 octobre 2025, se sont réunis à la salle Mandela de La Bastidonne sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 19 votants :
- 11 membres présents ;
- 8 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI (déléguée titulaire Conseil Départemental 84) ; Gaëlle LETTERON (déléguée titulaire d'Apt) ; Noëlle TRINQUIER (déléguée titulaire Conseil Départemental 84).

**Messieurs** Patrick COURTECUISSÉ (délégué titulaire de Cavaillon) ; Mickaël CAVALIER (délégué titulaire d'Ansouis) ; Vincent DEMEYERE (délégué titulaire d'Auribeau) ; Patrick PEYTHIEUX (délégué titulaire de Cabrières d'Aigues) ; Michel BESTAGNO (délégué titulaire de La Bastide-des-Jourdans) ; François DUPOUX (délégué titulaire de Saignon) ; Jacques DECUIGNIERES (délégué titulaire de La Bastidonne) ; Jean AILLAUD (délégué titulaire du Conseil régional).

#### **Avait donné pouvoir :**

##### **Madame**

Valérie PEISSON à Dominique SANTONI  
Delphine CRESP à Gaëlle LETTERON  
Véronique MILESI à Patrick COURTECUISSÉ  
Viviane DARGERIE à Jacques DECUIGNIERES  
Marion MAGNAN à Noëlle TRINQUIER

##### **Monsieur**

Jean-Pierre GERAULT à Jean AILLAUD  
Gilles MEGIS à Mickaël CAVALIER  
Christian CHIAPELLA à Vincent DEMEYERE

#### **Etaient excusés**

##### **Mesdames**

Charlotte CARBONNEL ; Elisabeth AMOROS

##### **Messieurs**

Lionel MORARD ; Patrick MERLE ; Kévin ROLANDO

#### **Etaient absents**

##### **Mesdames**

Valérie BARDISA ; Karine MASSE ; Béatrice TERRASSON ; Solange PONCHON

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex

Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [f](#) [i](#) [in](#) • [www.parcduluberon.fr](http://www.parcduluberon.fr)

**Messieurs**

Jean-Luc MIOLA ; Thierry RICхарME ; Bernard BRIFFAULT ; Kévin ROLANDO ; Georges FAUCOUNEAU ;  
Christophe MADROLLE

Vu les articles L333-1 à L333-4 du code de l'environnement ;

Vu les articles L5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis final de l'Etat sur le projet de Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon en date  
du 7 mai 2025 ;

Vu la délibération 2025CS37 du Comité syndical du 6 juin 2025 approuvant la Charte 2025-2040 du  
Parc naturel régional du Luberon ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon du 29  
avril 2025 (Annexe) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc  
naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence  
de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut  
être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES  
Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la  
présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été  
préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,  
Dominique SANTONI

